



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉLIBÉRATION N° 31/2026

SÉANCE DU LUNDI 29 JUIN 2026

Sous la présidence de Madame Véronique KREMER, Présidente

Administrateurs : 19

En fonction : 19

(Convoqués le jeudi 18 juin 2026)

Présents : 10

Absents : 9

(Pouvoirs : 5)

Présents : Madame Véronique KREMER, Messieurs Jean BAUCHEZ, Antoine DORR, Michel LISSMANN, Thierry PERNET, Roger PEULTIER, Tanguy SERVAIS, Dimitri SOKOLOWSKI, Bernard STAUDT, Lucien VETSCH.

Absents excusés : Nathalie CASCIOLA (pouvoir donné à Thierry PERNET)
François HENRION (pouvoir donné à Roger PEULTIER)
Nathalie HESSE (pouvoir donné à Véronique KREMER)
Thierry HORY (pouvoir donné à Michel LISSMANN)
Salvatore TABONE (pouvoir donné à Dimitri SOKOLOWSKI)
Claire ANCEL, Olivier MITZNER, Damien THIEL, Frédéric NAVROT

OBJET : PERSONNEL - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA REGIE AU CNAS

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil d'Administration que conformément à l'article 6 des statuts du Comité National d'Actions Sociales (CNAS), dont la Régie est membre, l'adhésion à l'association s'accompagne de la désignation d'un délégué des élus chargé de représenter la Régie auprès de cet organisme.

Ce représentant participe à la vie des instances et relaye l'information auprès de la Régie et du CNAS. Il participe à l'assemblée annuelle départementale, donne un avis et émet des vœux sur les orientations de l'association.

Madame la Présidente propose au Conseil d'Administration sa candidature pour représenter la Régie de l'eau de l'Eurométropole de Metz au sein du CNAS et sollicite sa désignation en qualité de délégué élu.

MOTION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu la délibération n° 37-2019 du 09 juillet 2019 portant adhésion de la Régie au Comité National d'Action social (CNAS) en faveur de son personnel,

CONSIDÉRANT que, suite aux dernières élections municipales, il convient de désigner un nouveau représentant des élus au sein du CNAS,

CONSIDÉRANT la candidature de Madame Véronique KREMER en qualité de représentant des élus de la Régie au sein du CNAS,

DÉSIGNE Madame Véronique KREMER, Présidente du Conseil d'Administration de la Régie, en qualité de délégué élu, pour représenter la Régie de l'eau de l'Eurométropole de Metz au sein du CNAS.

Fait et délibéré à l'unanimité en séance le 29 juin 2026,

La Présidente,



Véronique KREMER

La Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.